

5

## Commission permanente

### Séance du 21 novembre 2022



Rapporteur : M. PERRIN

47228

12 - Aménagement et développement des territoires

### Contrat départemental de territoire 2017-2021 de Montfort communauté - Actualisation de la programmation de fonctionnement (Volet 3) 2022

Le lundi 21 novembre 2022 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** Mme ABADIE (pouvoir donné à M. LE MOAL), M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. BRETEAU), M. GUÉRET (pouvoir donné à Mme BOUTON), Mme LARUE (pouvoir donné à Mme COURTEILLE), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à M. PICHOT), Mme MERCIER (pouvoir donné à M. HOUILLOT), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à Mme BIARD), Mme ROUSSET (pouvoir donné à M. HERVÉ)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h00.

## La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu les délibérations de l'Assemblée en date des 17 juin, 29 septembre et 16 décembre 2016, 8 février 2017, 21 mars 2018, 6 février 2019, 12 février 2020, 11 février 2021 et 3 février 2022 ;

Vu les décisions de la CP en dates des 11 décembre 2017, 28 mai 2018, 24 juin 2019, 30 mars 2020, 26 avril 2021, 24 janvier 2022 et 30 mai 2022 ;

### Exposé :

Dans le cadre de la 3<sup>ème</sup> génération des Contrats départementaux de territoire (2017-2021), l'Assemblée départementale a approuvé, en février 2017, les conventions-type et les enveloppes de fonctionnement annuelles des communautés de communes et d'agglomération du Département.

Le contrat départemental du territoire 2017-2021 avec Montfort communauté a été approuvé par la Commission permanente du 11 décembre 2017 et signé le 12 février 2018. Pour Montfort Communauté, le montant du volet de fonctionnement de l'année 2022 s'élève à 129 678 €.

La programmation de fonctionnement 2022 a fait l'objet d'une présentation en Commission permanente du 30 mai 2022 avec une approbation pour un montant de 94 400 € et un reste à affecter de 35 278 €.

Il est proposé une actualisation de cette programmation prenant en compte de nouvelles demandes sollicitant ce volet 3-2022. Ces 4 nouvelles actions sont :

- aide au fonctionnement, portée par l'association Maison du patrimoine, à hauteur de 5000 € ;
- organisation de la manifestation du Triskell Trail Jam, portée par l'association Triskell Bike, pour un montant de 4 000 € ;
- manifestation « les mercredis du lac », portée par Montfort communauté, pour un montant de 8 000 € ;
- réalisation d'un CD, portée par l'association PURE, pour un montant de 3 020 €.

Le comité de pilotage territorial du Contrat départemental de territoire de Montfort communauté s'est tenu le 6 septembre 2022. Le conseil communautaire s'est réuni le 27 octobre 2022 et a validé sur proposition du comité de pilotage territorial cette actualisation de la programmation 2022 pour le fonctionnement.

### Décide :

- d'approuver la modification de la programmation de fonctionnement 2022 jointe en annexe pour le Contrat départemental de territoire 2017-2021 de Montfort communauté.

## Vote :

Pour : 53

Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : M. MARTINS

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 24 novembre 2022

ID : CP20220789

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation